

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 7 (1871)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.
7^{me} année.



15 MAI 1871
N° 10.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — La méthode Frœbel et ses adhérents. — Des vices de l'enseignement en France. — Correspondance (Aar Rhône). — Partie pratique. — Variétés (poésie.) — Chronique scolaire.

LA MÉTHODE FRŒBEL ET SES ADHÉRENTS

Le but de l'éducation est de préparer l'homme à une vie pure, sainte et fidèle à sa mission (Fr. Frœbel.) Quelle pensée et quel but! Quel idéal à atteindre! Le grand pédagogue qui a pu concevoir un principe si beau, si élevé, mais pour cela même si difficile à mettre en pratique, est-il compris de la génération actuelle? Est-il vraiment compris de la plupart de ses adhérents? Hélas! je crains bien que si, consultant les faits, nous cherchons une réponse à cette question, cette réponse ne soit négative! Depuis quelques années on parle beaucoup de Frœbel, de son système, de ses moyens éducatifs. De tous côtés l'on demande l'introduction de sa méthode dans les écoles de l'enfance. Le mot de *Jardins d'Enfants* a même été prononcé à diverses reprises à propos des changements à introduire dans notre système d'instruction publique. Symptômes réjouissants pour tous les amis du progrès et dont, pour ma part, je suis vivement reconnaissante, car je ne puis m'empêcher d'espérer que les

efforts qui se font pour propager la méthode éducative du pédagogue thuringien auront tôt ou tard d'heureux résultats. Mais afin que ces résultats ne soient pas compromis, que les promoteurs mêmes de la méthode y prennent bien garde. Qu'ils se demandent sincèrement ce qu'ils veulent. S'agit-il, selon eux, d'introduire dans les écoles enfantines les occupations manuelles que Frœbel nous a léguées, uniquement comme *moyen éducatif*, mais non comme but de son système? Ou bien, désirent-ils réellement voir ces écoles se réorganiser selon l'esprit de la méthode, selon le but posé par Frœbel lui-même, but qu'il a si bien résumé dans les quelques mots que nous avons cités plus haut? Hélas! l'expérience de chaque jour ne nous prouve que trop combien tend à prévaloir l'introduction pure et simple de la partie manuelle. On matérialise de plus en plus la méthode, on en prend la forme et on laisse le fond. Oui, souvent on serait tenté d'affirmer que certains adhérents de la méthode lui nuisent bien plus que ses adversaires, et que si Frœbel revenait dans ce monde, lui aussi pourrait s'écrier : « Je me charge de mes ennemis, mais Dieu me préserve de mes amis. »

Le numéro du 15 mars de l'*Educateur* est venu confirmer en tous points mon opinion à cet égard. Sous le titre d'*Exercices et récitations dialoguées*, M. Ménil Catalan soumet à l'appréciation des lecteurs du journal quatre pièces de vers. Ces vers, destinés aux élèves des *Jardins d'Enfants*, ont pour but, nous dit leur auteur, d'exercer la mémoire de ces petits êtres, de leur donner de l'aplomb et de les initier à l'éloquence et à la déclamation. Triple avantage, nous dit M. Catalan, triple désavantage, dirai-je plutôt. *On doit* certainement développer la mémoire des enfants, mais pour cela il y a une condition indispensable : les morceaux à apprendre doivent être du meilleur choix quant au fond et quant au langage, et encore là que l'éducateur prenne bien garde de ne pas développer la mémoire de ses élèves aux dépens de leur intelligence. Car tous les pédagogues les plus éminents, tout en appréciant l'immense valeur de la mémoire, aussi longtemps qu'elle reste un simple auxiliaire de l'éducation, en condamnent le développement comme but à atteindre. Quant à l'*aplomb*, c'est en vain que j'ai cherché ce mot dans les meilleures œuvres pédagogiques de l'antiquité et des temps modernes. Platon, Aristote, Sénèque, Bacon, Locke, Rousseau, Pestalozzi, Girard, Frœbel, tous ceux-là et tant d'autres parlent de modestie et de simplicité, premières vertus, disent-ils, que l'éducateur a pour devoir de développer chez l'enfant. Mais de l'aplomb, pas

trace! L'aplomb serait-il peut-être un produit du XIX^e siècle? une conséquence naturelle de notre éducation moderne? Soit, si tel est le cas, on ne peut que le déplorer! Passons donc au troisième avantage, c'est-à-dire aux exercices d'éloquence et de déclamation. Ici je laisserai parler Rousseau, certaine à l'avance que M. Catalan sera de l'avis du grand citoyen genevois. « N'allez pas, nous dit Jean-Jacques, n'allez pas, donner à l'enfant à réciter des rôles de tragédie et de comédie, ni vouloir lui apprendre, comme l'on dit, à déclamer. Il aura trop de bon sens pour savoir donner un ton à des choses qu'il ne peut comprendre, *et de l'expression à des sentiments qu'il n'éprouvera jamais.* »

Et Rousseau a raison : prenons garde de jamais rien donner à l'enfant qui puisse détruire son innocence et sa naïveté. Aussi, laissant à des juges plus compétents que moi le soin de critiquer ces vers au point de vue poétique et littéraire, j'appuierai tout particulièrement sur cette dernière considération : Conserver à l'enfant toute sa pureté, considération contre laquelle pèchent surtout les numéros II et III des exercices. Ce qui, dans ces deux petites pièces, m'a paru surtout regrettable, c'est avant tout le choix des sujets, puis quelques expressions, qui ne peuvent s'y être glissées que par condescendance pour la rime, étant bien persuadée que l'auteur lui-même les désapprouverait dans la bouche d'un enfant.

Le numéro II a pour titre « *le Jeu du Soldat.* » En sommes-nous donc encore là après la crise terrible, affreuse que nous venons de traverser? Hélas! quand donc comprendra-t-on que pour éviter de pareils cataclysmes, il n'y a qu'un seul moyen : Apprendre à nos enfants, et cela dès l'âge le plus tendre à honorer non la force mais le droit, non le sabre mais le livre, faire des citoyens et non des soldats, des hommes libres enfin, ayant la dignité d'eux-mêmes et la dignité de leur liberté. Je ne puis m'empêcher de reproduire ici les belles paroles prononcées par M. Buisson au congrès de Lausanne, le 15 septembre 1869. « Il faut faire comprendre à tous, a dit M. Buisson, que l'homme est un être sacré dont la vie ne saurait être livrée à la merci du premier tyran venu. Il faut que la mère, au lieu de donner à son enfant des fusils et des sabres en guise de joujoux, lui apprenne à regarder ces objets du même œil que nous regardons à Chillon les instruments de torture. Il faut absolument couvrir le militarisme de ridicule. Mais, a ajouté avec tristesse

« le professeur de Neuchâtel, mais il faudrait un Voltaire pour
« cela (1). »

Quant au numéro III, la *Cigale et la Fourmi*, il y a plus de 100 ans que Rousseau a condamné de la manière la plus catégorique la manie de faire apprendre toutes sortes de fables aux enfants; pas même celles de la Fontaine toutes naïves, toutes charmantes qu'elles sont. A ce sujet il choisit, pour son *Emile*, cinq ou six fables les plus simples et selon lui, celles qui s'adaptent le mieux à l'esprit de l'enfance, et même ces cinq-là, Rousseau n'admet pas que, soit le sens, soit le but moral, permettent qu'on ose les donner aux enfants. La fable de la Cigale et de la Fourmi en fait partie, et involontairement j'ai reporté le jugement de l'auteur de l'*Emile* à la pièce dialoguée de M. Catalan, puisque d'ailleurs le sujet et la morale sont les mêmes que dans la fable de La Fontaine. « Vous croyez leur donner la cigale pour
« exemple, nous dit Jean-Jacques, et point du tout, c'est la
« fourmi dont ils feront leur héros. On n'aime point à s'humilier;
« ils prendront toujours le beau rôle, c'est le choix de l'amour-
« propre, et c'est un choix très naturel. Or, quelle terrible leçon
« pour l'enfance! Le plus odieux de tous les monstres serait un
« enfant avare et dur, qui saurait ce qu'on lui demande et qui le
« refuse. La fourmi fait plus encore, elle lui apprend à railler
« dans ses refus! »

Pestalozzi et Froebel son disciple, ont fait tous deux, dans leur méthode éducative, une part très large au chant et au jeu. Ce qu'ils ont voulu obtenir par là, c'est de rendre l'homme moral, car, nous dit Pestalozzi : « *C'est dans le premier âge, et pas plus tard, que l'on pose le seul fondement de toute moralité.* » Que tous ceux donc qui désirent augmenter la collection trop restreinte de nos chants et de nos jeux d'école, méditent cette belle parole du maître. Mais si, par ces jeux et ces chants, nous courons le danger d'enlever à l'enfant sa pureté, sa candeur, sa naïveté, laissons-lui donc plutôt le soin d'y suffire par lui-même. Mais heureusement nous n'en sommes pas là. Les chants et les jeux qui existent pour les écoles de l'enfance, même s'ils sont loin d'avoir conservé la fraîcheur, la simplicité des chants alle-

(1) Le Comité-directeur de Genève, en nous transmettant cet article, a témoigné le désir qu'il parût textuellement. L'article étant écrit dans le meilleur esprit pédagogique, il eût été inséré en entier sans cette recommandation. Nous nous permettrons seulement de faire observer que la Suisse n'armant ses enfants que pour défendre son indépendance, le premier des biens pour une nation, ridiculiser actuellement dans la Confédération le service militaire, ne serait point faire acte de patriotisme.

mands, peuvent cependant déjà presque suffire aux besoins des 2 ou 3 premières années.

Un mot encore, un vœu avant de terminer ! Puissent à l'avenir Frédéric Frœbel et son système éducatif être mieux compris chez nous ! Puisse-t-on l'étudier avec plus de soin et comprendre enfin ce qu'il y a de beau et de grand dans le but que s'est proposé cet ami de l'enfance, et combien est belle la tâche qu'il nous a laissée à remplir ! Et, j'en ai la ferme conviction, dès que Frœbel sera vraiment compris, son nom cessera de servir de manteau à toutes sortes d'essais, qui n'ont rien de commun ni avec son système ni avec ses principes. Alors aussi tous les amis de son œuvre seront pénétrés de cette vérité, que pour préparer l'enfant à une vie pure, sainte et fidèle à sa mission, on ne doit l'entourer que d'influences pures et saines !

A. DE PORTUGALL.

Pressy, le 11 avril 1871.

VICES DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE (*d'après M. TRABAUD, de Marseille.*)

Les hommes généreux à l'esprit clairvoyant (ils ne sont pas rares en France) n'ont pas attendu les événements désastreux qui livrent ce grand pays à l'anarchie après l'avoir humilié sous les coups de la Prusse, pour se convaincre de cette vérité, que de l'ÉDUCATION POPULAIRE seule, pouvait sortir le salut de la nation. Parmi ces esprits élevés, à la tête desquels marche le ministre de l'Instruction publique, M. Jules Simon, prennent place Jean Macé, *le fondateur de la Ligue de l'enseignement*, dont nous regrettons de n'avoir plus de nouvelles depuis son retour en Alsace, et un philanthrope marseillais, M. Trabaud, qui a dépensé 300,000 francs pour l'établissement d'un enseignement libéral dans la cité phocéenne ou massaliote. Un collège ou institut *phocéén* a été construit dans un faubourg de cette grande ville, et joignant aux bonnes, aux grandes actions, une parole instructive, M. Trabaud a publié en 1869 une brochure de 53 pages, dont il a bien voulu gratifier l'*Educateur*.

Dans cette brochure que je viens de parcourir, et qui a vu le jour à cinq ans de date, en 1867, M. Trabaud relevait dans l'enseignement français tous les vices que nous y avons découverts nous-mêmes ; une centralisation excessive, le système défectueux des Lycées, le manque d'éducation dans la partie féminine de la population française. Non content d'avouer par écrit la supériorité des Anglo-Saxons et des Germains sur son peuple, M. Trabaud la confessait humblement dans une séance

publique de l'Institut phocéen et ne se gênait même pas pour placer les nations protestantes au-dessus des catholiques en ce qui concerne l'enseignement, l'éducation d'abord et ensuite en ce qui concerne les idées de liberté, qu'en France on a toujours sacrifiées à celles d'égalité et même souvent à une égalité chimérique et trompeuse. « Ce qui est incontestable, dit M. Trabaud, c'est qu'on parle constamment de liberté en France et qu'on n'en sent pas le besoin immédiat. »

L'importance des conditions physiologiques est signalée par M. Trabaud et il en prend occasion de faire le procès à la fabrique des Bacheliers, c'est-à-dire à cet enseignement en serre chaude qui fait des machines, dresse des automates, atrophie l'homme et annule le citoyen.

Ici M. Trabaud devient incisif et ne recule pas devant le redoutable problème de la souillure précoce du jeune écolier. « L'enfant mal élevé ou corrompu, se livre à des habitudes où le plaisir est un pas vers la dégradation et la dégradation est l'insulte à Dieu; car nous n'avons pas le droit d'enlaidir et de ruiner notre être. »

A l'indication du mal, M. Trabaud a essayé de joindre celle du remède. Nous le trouvons ici un peu vague et faible. Nous ne pouvons l'approuver non plus, lorsqu'il vante d'une façon absolue l'Internat, alors même qu'il le place à la campagne, et qu'on ne puisse nier la force de l'argument douloureux présenté par l'honorable auteur quand il dit que « le contact de la famille, qui est si profitable chez un peuple majeur, ne vaut rien chez un peuple frivole et non acclimaté à la vie libérale. »

Dans la partie de la brochure de M. Trabaud qui regarde spécialement l'instruction, le fondateur de l'Institut phocéen signale entr'autres avec raison la multiplicité excessive des objets quotidiens d'enseignement. Mais il insiste surtout sur le manque d'écoles qui déshonore encore certaines contrées. La brochure offre ensuite une considération sur l'enseignement commercial et industriel qui fait l'objet capital de l'Institut phocéen dont l'auteur parle en ces termes : « L'Institut phocéen est un collège réformateur pour l'instruction et l'éducation, mais il est par sa position à Marseille plus particulièrement la maison de commerce et de l'industrie »

Pour conclure, M. Trabaud énonce un certain nombre d'aphorismes dont plusieurs nous paraissent très discutables, mais dont la discussion dépasserait les bornes assignées à cet article. Nous en avons assez dit d'ailleurs pour attirer l'attention du public sur l'initiative prise par M. Trabaud et les aspirations d'un citoyen aussi éclairé que libéral.

A. DAGUET.

CORRESPONDANCE.

Des bords de l'Aar, mars 1871.

Vous voulez savoir ce que je pense de l'éducation en France, et vous me demandez de vous faire part de mes impressions aussi simplement que si j'écrivais ces réflexions pour moi seule. C'est avec autant d'empressement que de plaisir que je souscris à votre désir, ne réclamant en échange que la bienveillance à laquelle vous m'avez habituée.

A mon avis, le système d'éducation en vigueur en France, laisse étrangement à désirer. Je dirai plus : ce système me paraît aussi faux que vicieux. Lorsqu'il y a quelques années, j'arrivai à Paris, et que voulant me consacrer à l'enseignement, je dirigeai de ce côté toute ma force d'attention, mon étonnement ne connut d'abord pas de bornes. Les enfants que je voyais me semblaient de petits prodiges. J'étais pétrifiée, et je me demandai anxieusement si jusqu'alors j'avais vraiment vu employer les vraies méthodes, si les idées éducatives que l'on m'avait inspirées n'étaient pas erronées, ou si, au contraire, j'apercevais la lumière pour la première fois. En Suisse, pensai-je souvent, les enfants de l'âge de ceux que je vois si savants ici, ne font que jouer avec insouciance, et ne sont guères soumis qu'à un travail court et facile. Comment se fait-il néanmoins que les Suisses se sont acquis une réputation d'hommes instruits et profonds? Cette réputation, me disais-je avec un sentiment d'orgueil national bien légitime, dans une demi-compatriote, cette réputation cependant n'est pas usurpée.

Je ne fus pas longtemps sans me rendre un compte exact de ce qui, au premier abord, m'avait paru presque un phénomène. Je compris bientôt que cette science, dont les mères font un étalage d'un goût douteux, était une science vaine et dangereuse. S'il faut qu'un enfant sache lire à cinq ans et écrire à six, s'il faut qu'à tel âge il connaisse telle chose, c'est que cela est de bon ton, et que tout en France, même les premiers principes inculqués au jeune âge, *tout est de convention*. Il faut faire comme tout le monde fait, sous peine d'encourir une critique sévère, et j'ai vu des femmes de mérite soumises à ce joug absurde et pernicieux.

Pour passer des enfants aux jeunes filles, car je ne m'étendrai pas sur les inconvénients plus graves auxquels l'imperfection du système soumit fatalement les jeunes gens, je vous dirai que j'ai constaté des lacunes regrettables dans leur éducation. Et voilà donc, disais-je alors, la suite d'un travail si assidu dès l'aurore de la vie? La plupart des jeunes filles ont tout oublié ce qu'elles ont appris *trop tôt*, et souvent elles seraient incapables de répondre à la question la plus élémentaire d'histoire ou de géographie.

Puis on ne lit pas en France. Entre les jeunes filles qui dévorent tous les romans et celles qui lisent, moins par goût souvent que par obéissance, des ouvrages religieux ou soi-disant tels, il n'y a pas de milieu. Les bons ouvrages, les chefs-d'œuvre même de la littérature sont étonnamment peu

connus. L'éducation d'une jeune fille semble terminée dès qu'elle sort de l'enfance. Et alors, quoique tenue fort sévèrement, parce que tel est l'usage, elle est néanmoins assez abandonnée à elle-même pour ce qui concerne la direction de ses études et son développement intellectuel. On ne songe que peu ou point à orner son esprit, à former son jugement. Mais en revanche, la question d'établissement et d'avenir tient le premier rang et a seule la faveur d'être discutée.

Un autre défaut de l'éducation française, c'est le peu d'attention accordée aux langues et aux littératures étrangères. Il est vrai que depuis quelques années l'étude des langues anglaise et allemande s'est introduite en France, mais plutôt toujours par désir de briller que par suite d'un besoin sérieux. Chose singulière, ni à Paris, ni dans la province, je n'ai rencontré un enfant *désireux d'acquérir une langue étrangère*. A quoi cela tient-il? Je me suis expliqué cette énigme par le dédain que l'on professe en général *pour tout ce qui n'est pas français*. Rien n'échappe aux enfants, et on manque son but en voulant leur enseigner ce qu'on a vingt fois déprécié devant eux. Et puis, le grand tort des Français est de ne pas croire à la supériorité intellectuelle de leurs voisins. Ils ont eu, jusqu'à présent du moins, l'intime conviction que le monde civilisé finit aux frontières de la France, et qu'il est inutile de savoir ce qui se passe au dehors. — J'ai vu des hommes distingués ignorer sur notre pays ce que tout le monde sait du leur. Comme c'est à peine si les Français connaissent les principaux faits de l'histoire nationale, il ne faut pas leur demander d'être forts sur celle des autres pays. — Le tort d'une pareille insouciance est palpable, et je n'ai pas besoin d'ajouter que les événements récents viennent de prouver aux Français la nécessité de connaître les peuples voisins, ainsi que de s'associer au développement d'idées et de lumières qui pourraient se trouver ailleurs que chez eux. Je n'irai pas plus loin. Je n'ai pas prétendu entreprendre une critique sérieuse et complète; je n'ai voulu tracer qu'une esquisse à grands traits, abandonnant à d'autres, plus habiles que moi, le soin de faire ressortir plus en détail les vices qui caractérisent l'éducation française et dont l'existence persistante a tant contribué à porter atteinte à la gloire et à l'avenir de cette nation, grande quand même.

M. BASSI.

Genève, 21 Avril 1871.

Monsieur le rédacteur,

La bienveillance dont votre excellent journal honore les réclamations de la *Pensée maternelle* relativement à la création d'une école normale dans notre canton, m'enhardit à vous adresser quelques lignes sur ce sujet, plus que jamais à l'ordre du jour, puisque le mois prochain verra, dans notre Grand Conseil, l'ouverture des débats concernant les nouveaux projets de loi sur l'Instruction publique.

J'ignore quel accueil trouvera parmi nos législateurs la demande réitérée d'une institution destinée à préparer suffisamment pour leur carrière les jeunes gens qui se vouent à l'enseignement.

Le gouvernement indépendant a toujours fait là-dessus l'oreille la plus sourde possible, sous prétexte que Genève ne pouvait charger son budget d'une dépense aussi considérable et que, certaines écoles normales offrait *des résultats déplorables* (ce dont je ne me doutais guère), ce n'était point là un exemple encourageant. Un honorable magistrat avec lequel j'ai eu, l'an dernier, l'occasion de traiter ce sujet, paraissait, au reste, fort satisfait de la marche de nos écoles. On y avait réformé les diverses méthodes d'enseignement et commencé l'étude de la grammaire par le verbe. Après cela, vous conviendrez, Monsieur, que si je n'étais pas contente de *l'état moral* de nos classes, c'est que j'étais vraiment par trop difficile. Il me fallut mettre les points sur les *i* et déclarer notre système d'instruction publique très-défectueux sous le rapport *éducatif*; motif suffisant, semble-t-il, pour se préoccuper des aptitudes pédagogiques des instituteurs et se demander si le pays n'a point le droit et le devoir d'exiger pour eux, même au prix des plus grands sacrifices, les lumières spéciales indispensables à tout directeur d'école dont on attend, auprès de la jeunesse, non point la pratique d'un métier, mais l'accomplissement d'un sacerdoce.

Placée sur ce terrain, la question devenait difficile à éluder; ce fut alors que mon interlocuteur, en déclarant *impossible* pour Genève la création d'une école normale, me lança, comme fiche de consolation, les mots : *Institution fédérale*, accompagnés des *si* et des *peut-être* les plus lointains. Sur quoi je pris congé, un peu déçue, il faut l'avouer, de rencontrer un optimisme officiel aussi fabuleux sur un sujet de cette importance.

Dès lors, les choses ont changé. A la grande satisfaction de tout ce qui, à Genève, s'intéresse, de près ou de loin, à l'éducation de notre jeunesse, le nouveau Département de l'Instruction publique paraît se préoccuper de la question morale au point de vue scolaire. Il y a beaucoup à faire, sans doute, et l'on aura bien de la peine à sortir de l'engrenage purement scientifique où nous nous obstinons à tourner fatalement, pour entrer dans un courant éducatif large et bien compris. Mais espérons que les courages resteront à la hauteur de la situation et que, l'opinion publique aidant, la motion tant repoussée d'une école normale trouvera quelque faveur, au moins celle d'être examinée consciencieusement.

Il ne faut pas un très-grand effort d'intelligence pour sentir combien peu le Collège et l'École secondaire sont qualifiés comme institutions destinées à former des maîtres, au double point de vue de l'éducation et de la tenue de classe, deux choses qui, scolairement, marchent de front. A cet égard, nos écoles se trouvent livrées à l'arbitraire individuel le plus fantastique; nulle base établie et généralisée sur les plus simples notions pédagogiques; chacun

fait de l'éducation à sa manière, c'est-à-dire que le plus souvent on n'en fait point du tout. Je laisse à ceux qui ont l'expérience de cet ordre de faits, le soin de méditer sur les suites forcées d'une telle lacune. L'une des plus immédiates est certainement la coupable indifférence des familles qui, peu à peu, se sont habituées à cette démoralisation et l'ont acceptée, pour leurs enfants, comme un mal nécessaire dès qu'elles veulent les faire instruire. Cela ne vous paraît-il pas singulièrement contradictoire? Disons, à la louange d'un certain nombre de nos instituteurs, que de nobles efforts sont tentés par eux pour modifier l'esprit des écoles; mais que d'obstacles ne rencontrent-ils pas? Car il s'agit de remonter, jusqu'à sa source même, un courant rapide, auquel la foule insouciant trouve fort aise de se laisser aller, sans regarder où il l'entraîne. Les moutons de Panurge sont de tous les temps et de tous les pays.

Voici donc où nous en sommes : notre corps enseignant, se recrutant indéfiniment, souvent systématiquement, parmi des écoliers souvent privés d'études éducatives spéciales et pratiques, descend une pente fatale entraînant avec lui la jeunesse et, par conséquent, l'avenir du pays.

En vous adressant ces lignes, Monsieur, ma seule intention est de solliciter de vos lecteurs un intérêt quelque peu agissant en faveur de cette question fondamentale qui renferme les éléments de nos destinées comme peuple. Quant à la solution matérielle, elle regarde de plus habiles que moi.

Cependant, permettez-moi de vous dire en terminant, que la parole prononcée vaguement par l'honorable magistrat précité, me paraît avoir sa raison d'être.

La Confédération serait peut-être mieux placée que les autorités cantonales pour créer une Ecole normale. Placée sous une direction plus élevée, cette institution offrirait un courant plus large et plus vraiment national. Elle serait naturellement mixte sous tous les points de vue, ce qui tendrait à établir des rapports bienveillants entre gens de confessions diverses et rendrait obligatoire pour les instituteurs allemands l'étude du français et pour leurs condisciples français celle de l'allemand, trop négligée parmi nous. L'italien aussi y trouverait sa place. Une telle école aurait donc l'avantage de relier entre eux tous les éléments intellectuels et moraux de notre Suisse et de les unir toujours davantage dans un esprit de travail, de bienveillance, de paisible émulation et de tolérance chrétienne, sans préjudice à leur caractère particulier ni à leur autonomie relative. De plus, on éviterait ainsi l'écueil où viennent trop souvent se briser les meilleures créations de ce genre : la dictature personnelle et l'esprit égoïstement étroit des petites localités.

Ne semble-t-il pas qu'une saine économie trouverait également son compte à ce que la Suisse possédât une unique et grande institution au lieu de vingt-deux ou plus, dont l'exiguité, onéreuse, malgré tout, paralyserait l'action?

Les légers inconvénients résultant de cette centralisation éducative (centralisation peu redoutable dans notre tout petit pays) me paraissent infiniment compensés par l'immense avantage que présenterait un mouvement élastique, vaste et toujours harmonique de toutes nos forces occultes et de toutes nos lumières. Ajoutons à cela les bienfaits que dans l'avenir la Suisse pourrait recueillir de cet échange continu d'éléments divers entre nos cantons souvent trop étrangers les uns aux autres !

Le caractère cantonal avec ses lois locales et son gouvernement particulier, doit être respecté, mais il ne doit pas se transformer en mesquinerie hostile; ce n'est pas seulement au Céleste Empire que les murailles de la Chine sont funestes; c'est aussi à tout peuple qui, par orgueil ou par jalousie, s'isole de ses voisins. En toute chose ce n'est jamais impunément que l'on méconnaît la solidarité humaine. Nos Suisses, tous ces braves petits peuples, ne se connaissent et ne s'aiment point encore assez, en dehors de la défense nationale; par conséquent ils ne savent point s'apprécier comme ils le méritent. Une Ecole normale fédérale inaugurerait chez nous une ère d'amour fraternel et la patrie helvétique en serait grandie. A ce foyer commun, chacun de nos cantons puiserait, selon ses besoins, des rayons vivifiants et, dès lors, on pourrait espérer que nos institutions éducatives mériteraient leur nom et ne risqueraient plus de se pétrifier ou de se volatiliser sous les influences stationnaires ou capricieusement versatiles de certains hommes omnipotents.

En vous demandant grâce pour cette trop longue épître, j'ai l'honneur, M. le Rédacteur, de vous saluer avec respect et cordialité.

S. DUFAURE,

Rédactrice de la *Pensée maternelle*.

PARTIE PRATIQUE

Tableau de botanique (Suite).

Urticacées ou famille des orties renfermant : l'ortie commune, le chanvre, le houblon, le figuier, le mûrier, le sycomore.

Euphorbes. — Euphorbe (lait de serpent). Manioqua, tapioca. Ricin commun dont les graines produisent l'huile de ricin, buis, etc.

Ve Cl. **Monopétales** ou fleurs dont la corolle est formée d'un seul pétale.

Composées. — Plantes dont les fleurs sont formées de plusieurs petites fleurs réunies sur un pédoncule commun très gros, en se ramifiant. Les fleurettes ont la forme d'une langue ou bien d'un tuyau, elles ont cinq étamines soudées par leurs anthères, la plupart sont des herbes. Cette famille se subdivise en trois genres :

1° Les *chicorées* comprenant les salades portant ce nom; la racine d'une espèce nous donne la chicorée à café; la dent de lion, les scorsonères. La laitue vireuse, la seule composée qui soit vénéneuse.

2° Les *chardons*; chardons, cardons, artichaut, le carthame, qui donne une couleur rouge; le bluet, la bardane.

3^o *Les radiées.* Elles forment le genre le plus nombreux des composées ; elles portent ce nom, parce que leur fleur a pour type celle du tournesol ou soleil ; ce genre renferme beaucoup de plantes appicinales.

Le mille-feuilles, l'arnica, la camomille ; les asters, les dahlias, le tournesol, le topinambour, la pâquerette, le séneçon, l'immortelle, le tussilage, l'absinthe.

Campanulacées. — Fleurs en cloches à 5 étamines et 1 pistil. On a dans les jardins un grand nombre de campanules. La raiponce ou doucette appartient à cette famille.

Rubiacées. — Famille nombreuse renfermant des arbres, des arbrisseaux et des herbes ; les fleurs prennent toute espèce de forme. Le nom de rubiacée vient de la garance que les botanistes appellent rubia. Les principaux représentants sont le quinquina, l'ipécacuana, le café, la garance, le gratteron ou caillelait.

Eriacées ou bruyères : A cette famille appartiennent toutes les bruyères, la myrtille, le rhododendron ou rose des Alpes et les azaléas.

Primulacées ou primevères. Primevères des haies et des jardins ; le cyclamen, le mouron rouge.

Oléacées ou des oliviers : L'olivier, le frêne, le troëne, le jasmin, le lilas.

Solanées. — La morelle noire, la morelle douce-amère, les piments (poivron, poivre d'Espagne). Fleurs à cinq étamines et à corolle régulière. Leur graine est renfermée dans des capsules ou des baies. Presque toutes les plantes de cette famille sont vénéneuses ; elles renferment une substance narcotique abondante, surtout dans les racines et les graines. Appartiennent aux solanées : le datura, la belladone, la jusquiame, le tabac ; et comme plantes comestibles : la pomme de terre et la tomate.

Gentianées. — Émailent de belles fleurs bleu foncé ou jaunes. Calice à 5 divisions, corolle à 5 divisions, étamines à 5, fruit à 2 carpelles. Gentiane printanière, gentiane sans tige, gentiane jaune, gentiane pourprée, etc. Les racines de la gentiane jaune servent à la fabrication d'une liqueur alcoolique et stomachique. Le trèfle d'eau qui est de la même famille est employé en médecine.

Borraginées. — Calice à 5 divisions, corolle à 5 divisions, étamines 5, soudées contre la corolle, 1 pistil et fruit à 4 grains séparés. La bourrache, le myosotis, l'héliotrope. Orcanette dont les racines produisent une matière colorante rouge ; pulmonaire censoude, cynoglosse, buglosse officinale, employées en médecine.

Labiées. — Plantes très nombreuses et faciles à reconnaître par leur fleur qui présente deux lèvres renfermant quatre étamines dont deux longues et deux courtes. La plupart sont des plantes odoriférantes, comme la menthe, la mélisse, le romarin, l'hysope, la lavande, la sauge, le thym ou serpolet, la marjolaine, la sarriette (herbe aux pois) ; c'est à une famille toute voisine qu'appartient la verveine. La plupart des plantes de cette famille produisent des essences employées en parfumerie.

Vie Cl. Polypétales.

Crucifères. — Plantes bien caractérisées par leur fleur formée de quatre pétales en croix ; le calice est également formé de quatre feuilles (sépales) en croix, intercalant avec les pétales. Fleur à 4 sépales, 4 pétales, 6 étamines dont 4 longues et 2 courtes, 1 pistil formant un fruit que l'on nomme *silique*. Toutes les plantes de cette famille renferment une huile essentielle à forte saveur. Appartiennent à cette famille : les giroflées, la moutarde, le cochléaria, le cresson, les radis, le raifort, les choux, les raves, le senevé, le pastel, le colza.

Papavéracées ou famille des pavots dont on retire l'opium dans quelques contrées : on retire des graines du pavot une huile comestible.

Les *violettes* forment aussi une famille pour elles seules.

Renonculacées. — Croissent dans les lieux humides ; ont presque toutes une sève âcre, quelques-unes sont vénéneuses. Les renoncules, les anémones, l'aconit ou pied d'alouette, le pivoine, l'ellébore, la dauphinelle, les clématites appartiennent à cette famille.

Camelliacées. — Comprennent les camélias et l'arbre à thé.

Malvacées ou famille des mauves comprennent, outre ces plantes, l'althéa, la guimauve et le cotonnier. Plantes contenant dans leurs racines, dans leurs tiges, leurs feuilles et leurs fleurs un suc mucilagineux adoucissant, très utilisé en médecine.

Orangers. — Les orangers et les citronniers forment une famille spéciale.

Groseilliers. — Comprennent les groseilliers à épines et les groseilliers à grappes.

Ombellifères. — Toutes les plantes de cette famille sont herbacées; ont de petites fleurs à cinq étamines; ces fleurs sont réunies en *ombelles*, les principaux représentants de cette famille sont : les carottes, le persil, le cerfeuil, le céleri, le cumin, le fenouil, l'anis, le coriandre, l'angélique, le panais et quelques plantes vénéneuses connues sous le nom de ciguës.

Cucurbitacées ou famille des courges, comprend outre celles-ci : le concombre et les melons. C'est d'une sorte de courge que se retire la substance amère connue sous le nom de coloquinte.

Rosacées. — Plantes ayant un grand nombre de pistils attachés au réceptacle. Elles tirent leur nom de la rose. A cette famille appartiennent toutes les espèces de roses, le framboisier, la ronce, le fraisier, les spirées et la pimprenelle.

Pommiers. — Même fleur que les rosacées, mais la graine est enveloppée d'un fruit charnu recouvert d'une pelure. Cette famille comprend les pommiers, les poiriers, les cognassiers, les néfliers, l'aubépine, l'épine blanche et le sorbier des oiseaux. Il est à remarquer que les diverses espèces de fruits de cette famille ne peuvent se reproduire que par la greffe, car par le semis on n'obtient que des sauvageons.

Drupacées ou fruits à noyaux. Mêmes fleurs que dans les deux familles précédentes. Cette famille comprend le prunier, l'abricotier, le cerisier, le mérisier, le prunier (épine noire), le laurier-cerise, le pêcher et l'amandier.

Remarque. On trouve souvent ces trois familles réunies sous le nom commun de rosacées.

Légumineuses. — Famille comprenant un très grand nombre d'espèces et renfermant aussi des plantes d'une grande importance; se distingue surtout par les fleurs qui, à cause de leur forme, sont appelées *papilionacées* et par la *gousse* dans laquelle sont renfermées les graines. Cette famille comprend les haricots, les pois, les fèves, les lentilles; comme fourrages : le trèfle, la luzerne, l'esparcette ou sainfoin, la vesce, le schabzieger, l'indigo, la réglisse, le robinier (vulg. acacia) et le cytise.

Nous indiquerons pour terminer quelques plantes polypétales formant de petites familles ou appartenant à des familles dont les autres membres ne présentent aucun intérêt. Tels ont : le réséda, l'hortensia, la balsamine, le fumeterre, le lierre, le tilleul.

VARIÉTÉS.

Le matin de la distribution des prix.

C'est aujourd'hui!... Les doux zéphirs à peine,
Avaient séché l'aile des papillons,
Et du soleil, les timides rayons
Laisaient encor des ombres dans la plaine.
Déjà l'espoir faisait bondir nos cœurs!
Allons, debout! mes compagnes, mes sœurs,
C'est aujourd'hui! que chacune s'apprête;
Il est venu, notre grand jour de fête.

Dans le vallon, venez cueillir des fleurs :
Le beau lis blanc dont la tige se penche,
Les boutons d'or, les mugnets, la pervenche,
Le myosotis en pleurs.

Oh! que voici de charmantes couronnes!
Le frais lilas se marie aux jasmins,
La marguerite aux genêts des chemins.
Merci, mon Dieu, des fleurs que tu nous donnes!
Mais sur quel front vous verrai-je placer,
Couronnes d'or, que je viens de tresser?
L'une de vous, au moins, m'appartient-elle?
Oh! dites-moi, sous l'aile maternelle,
Comme un oiseau, reviendrai-je en chantant?
Et dans mes *Prix*, assise sous le tremble,
Pourrai-je lire à l'aïeule qui tremble,
Quelque récit touchant?

Comme un glaneur, sous la gerbe ramasse
L'épi tombé, du maître, avec amour,
Je recueillais les leçons chaque jour.
Et mes cahiers, et mes livres de classe,
Il vous faut voir comme ils sont bien tenus!
Non, tant d'efforts ne seront point perdus.
— Maman, sortez ma longue robe blanche
Et le chapeau dont la plume se penche
Sur mes yeux noirs qu'elle baise en passant.
Et vous, mes sœurs, ouvrez la ronde folle,
Que vers les cieux notre chanson s'envole
Sur les ailes du vent.

LOUIS MUNIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — Les premiers jours d'avril, 18 aspirants et 15 aspirantes au brevet de l'enseignement primaire, ont subi l'examen devant le Jury nommé par la Direction de l'Instruction publique et qui ne se compose pas de moins de 24 membres et experts, non compris les dames inspectrices qui examinent les travaux du sexe.

Les épreuves faites d'après le nouveau programme ont été très satisfaisantes et ont donné des résultats supérieurs à ceux des années précédentes, car il a été décerné 23 diplômes de première classe et 10 de seconde, 9 élè-

ves de la section pédagogique annexée à l'Académie ont obtenu le diplôme. Les meilleures parties de l'examen ont été : l'arithmétique, l'orthographe, la géographie, l'histoire, l'écriture, la pédagogie, qu'on commence à étudier sérieusement. La partie la plus faible, c'est la composition. Ainsi que l'ont fait observer les examinateurs, dans les observations qu'il est d'usage de communiquer aux aspirants à la clôture des épreuves, l'étude de l'histoire est encore trop empreinte de sentiments belliqueux et l'on voudrait que la culture intellectuelle et sociale tint une plus grande place dans les affections de la gent studieuse. A cette question du professeur d'histoire : *Quels hommes illustres par leurs talents la Suisse avait-elle au XVIII^e siècle ?* il n'a été fait que des réponses maigres et insuffisantes. Et cependant l'étude de l'histoire est aussi en progrès. Mais en dépit des résultats de l'examen, nous persistons à penser que ces examens sont un peu trop chargés ; qu'on exige trop de choses, aux dépens de la culture fondamentale de l'esprit ; que le programme fait un peu l'effet d'un *Kaleidoscope*.

— L'Institution des Billodes, fondée en 1815 par Marie-Anne Calame, continue à prospérer avec ses 90 petites filles venues des cantons de Neuchâtel, Berne, Vaud, Thurgovie, Soleure, Lucerne, Fribourg, Valais et de France. Une seule enfant a payé la pension entière, de 300 fr. ; 18 ont payé un peu plus de la moitié ; 11 la moitié ; 50 moins de la moitié ; 5 ne paient rien. La pension moyenne pour chaque enfant est donc de 120 fr. Les dons en argent ont diminué à cause des circonstances, mais les donateurs annuels ont été fidèles. New-York a envoyé 424 fr. et Copenhague 120. Des dons en nature sont venus du Locle et de Neuchâtel. La vente du grand ouvrage de la MORALE CHRÉTIENNE, par M. Théodore de Halwyl, a produit 700 fr. La vente permanente a produit 400 fr. employés en partie à l'achat de chaussures de drap (carfignons en patois) pour les enfants et à compléter les trousseaux les plus légers. Une dépense extraordinaire a été occasionnée par le prix élevé des denrées et un achat de linge destiné à remonter le ménage. Les plus âgées des élèves sont employées à la cuisine, au jardin, dans les ateliers, sans cesser les leçons. M. le docteur Lardy continue à vouer ses soins à l'établissement qui n'a pas eu de cas de mort à déplorer malgré la mortalité grande. Madame Robert, qui enseigne la musique au Locle, a prêté aussi son concours désintéressé. M. Jules Grandjean a mis de nouveau à la disposition de la colonie des Billodes, le wagon de plaisir qui depuis plusieurs années transporte les élèves tantôt sur un point, tantôt sur l'autre du canton. L'arbre de Noël a été illuminé et était décoré de 500 cornets diaprés, don d'une amie de Copenhague et qu'un ami du Locle avait rempli de raisins, de figues et de tablettes de chocolat. Plusieurs tables avaient été chargées de choses utiles par des amis d'Amérique, de Russie et du Locle (extrait du rapport de M. Neuguier). Le peuple Suisse a beaucoup fait pour les autres pays cette année. Qu'il ne néglige pas le sien. Qui donne au pauvre prête à Dieu.

— L'asile de GRANDCHAMP, fondé et dirigé par la famille de M. Félix Bovet, l'auteur aimé du *Voyage à la Terre-Sainte*, avait le 3 avril, son examen annuel, en présence d'un certain nombre d'amis de la maison et des études. Ceux qui voyaient pour la première fois cet établissement, ont été touchés et charmés tout ensemble de l'application intelligente et de l'excellente physionomie de cette jeunesse qui se compose de 43 jeunes garçons et jeunes filles. Un instituteur distingué, disciple du vénérable Wehrli de Hofwyl, M. Goubler, un second maître de mérite aussi et une maîtresse habile forment avec plusieurs membres de la famille et un pasteur du voisinage, le personnel enseignant de l'asile.

VAUD. — L'instruction publique et l'enseignement privé surtout viennent de faire une perte considérable par le décès de M. Sillich, chef du grand établissement d'éducation de Vevey, qui a, comme on sait, une sorte de caractère international par le nombre et l'origine des jeunes gens qui l'ont fréquenté jusqu'ici. Aussi ferme que prudent, alliant la bienveillance au talent pédagogique, M. Sillich était bien qualifié pour l'œuvre qu'il avait entreprise et menée à bonne fin. Cet homme de talent était saxon d'origine. Comme membre de la Commission des écoles, M. Sillich s'était aussi rendu utile à la contrée.

SUISSE ROMANDE. — Il y a dans notre terre romande deux asiles de sourds-muets, l'un à Moudon, l'autre aux Pâquis, à Genève. La société genevoise d'utilité publique a entendu dans une séance de l'année dernière, un rapport de M. le D^r Olivet sur l'asile de Genève. Le directeur de cet établissement est un homme jeune encore, mais intelligent et dévoué, qui a succédé au fondateur M. Renz le 13 août 1869. M. Hugentobler, c'est le nom du nouveau directeur, suit la méthode allemande qui permet au sourd-muet de parler à tout le monde et non-seulement aux adeptes, selon la Méthode française de l'abbé de l'Epée. On appelle cette méthode la Méthode d'articulation. Les Manuels de l'école sont : la petite grammaire de Larousse, l'Abrégé de l'histoire suisse de Daguët, l'histoire biblique pour les écoles du canton de Vaud, etc.

Le rapport de M. Olivet donne des détails très-intéressants sur la Méthode d'articulation et les différences qu'elle offre avec celle de l'abbé de l'Epée. Aussi ce vénérable ami des déshérités de la voix et de l'ouïe était, dit-on, sur le point de l'abandonner. Le nombre des élèves était de 19 quand parut le rapport de M. Olivet. Il a augmenté de deux. De ces 21 élèves, 11 appartiennent à Genève. Il y a 3 Vaudois, 2 Neuchâtelois, 1 Fribourgeois, 1 Français, 1 Italien. Le plus jeune des élèves a 5 1/2 ans, le plus âgé 16. 5 sont aux frais de leurs parents, 14 sont placés par des bienfaiteurs ou des institutions publiques.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.